



## Information du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne

Décembre 2021

## Le Syndicat

Le Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne – S.M.E.C.M.V.D. – est en place depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Il est en charge de la production et de la distribution en eau potable sur le périmètre de 16 Communes et 1 Communauté de Communes (pour la Commune de Borrèze) situées sur 2 Départements (Dordogne et Lot) :

BALADOU – CAVAGNAC – CONDAT – CREYSSE - CUZANCE – GIGNAC – LACHAPELLE AUZAC – MARTEL- MAYRAC – MEYRONNE – PINSAC – ST DENIS LES MARTEL – ST MICHEL DE BANNIERES – ST SOZY – STRENGUELS – LE VIGNON EN QUERCY – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FENELON

Le délégataire en charge de l'exploitation du Service Public d'Eau Potable est la S.A.U.R.

## Les Instances

Le Conseil Syndical est composé d'un délégué pour chacune des 16 Communes et la Communauté de Communes ;

Les délégués du Syndicat sont désignés par les Conseils Municipaux ou Communautaire des Collectivités adhérentes en leur sein.

Le Président : M. Jean-Luc LABORIE

Les Membres du Bureau et leurs délégations :  
M. Guy MISPOULET - *Renégociation des contrats*

M. Guy FLOIRAC - *Finances*

M. Jean-Vincent FEIX - *Suivi des ressources, Périmètre de Protection et Qualité des Eaux*

M. Michel LEVET - *Suivi des ouvrages*

M. Didier DELBREIL - *Travaux de canalisations*

M. Philippe CASTANET - *Travaux de canalisations*

M. Jacques BOULONNE - *Informatique – numérique*

## Le personnel

Les agents des anciens Syndicats sont restés en fonction quelques mois afin de permettre l'installation de notre structure ; nous tenons à les en remercier.

Trois agents ont intégré le S.M.E.C.M.V.D. :

- ✚ Jocelyne Teilhard Responsable Administrative - le 1<sup>er</sup> Mars 2021
- ✚ Mireille Bourrasse Ingénieur en Eau potable - le 1<sup>er</sup> Octobre 2021
- ✚ Muriel Issaly (mise à disposition par la Commune de Creysse) en charge de la comptabilité depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

## 2021 – les travaux

Afin d'améliorer le service et notamment de limiter les pertes en eau sur le réseau, le Syndicat réalise de nombreux travaux :

### Les travaux réalisés :

#### Renouvellement de canalisations d'eau potable :

- Commune de CREYSSE - Secteur du Moulin (Travaux 77 042.00 € H.T.)
- Commune de PINSAC – Miramond et Pomarède (Travaux 79 987.00 € H.T.)

#### Divers travaux :

- Commune de BORREZE : Raccordement de la pisciculture du Moulin de Carloux (Travaux 20 239.50 € HT)
- Commune de LACHAPELLE-AUZAC : Mise en place d'un surpresseur au réservoir de Pimpeyre (Travaux 29 660.61 € H.T.)

### Les travaux en cours :

#### Renouvellement de canalisations d'eau potable :

- Commune de ST-SOZY : Bourg (Travaux - 474 560,50 € H.T.)
- Commune de CAVAGNAC – ST MICHEL DE BANNIERES : Secteurs Champ de Gane – Bayle – Aubiac – Blanat (Travaux – 447 826.25 € H.T.)
- Commune de LACHAPELLE AUZAC : Secteur de Lamothe (en partenariat avec la Mairie de Souillac pour leur réseau d'eau potable) (Travaux 295 866.00 € H.T.)

#### Divers travaux :

- Commune de CAVAGNAC : Station de traitement du Marais (Travaux 422 850.00 € H.T.)
- De nombreux travaux de déplacement de canalisations liés à l'urbanisation

## Les travaux à venir :

### Renouvellement de canalisations d'eau potable :

- Commune de Martel : Rue « Porte Penche » en partenariat avec la Mairie de Martel pour le réseau d'assainissement
- Communes de Martel et Saint-Denis les Martel : les Landes (**Travaux - 234 964,50 € H.T.**)
- Commune le Vignon en Quercy : Les 4 Routes (**Travaux 166 140.00 € H.T.**)

## Le budget 2021

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 373 093.00	1 373 093.00
Section d'investissement	4 573 566.00	4 573 566.00
<b>TOTAL</b>	<b>5 946 259.00</b>	<b>5 946 259.00</b>

## 2022 - une année importante pour le S.M.E.C.M.V.D.

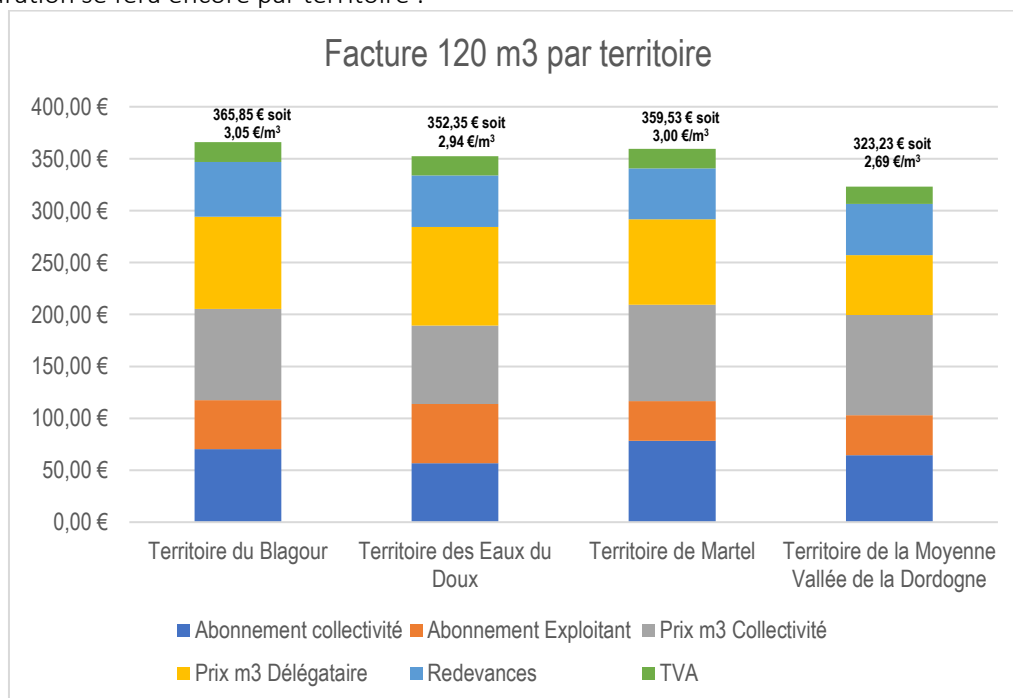
- ✚ Les contrats de Délégation de Service Public arrivant à échéance, le S.M.E.C.M.V.D. devra se positionner très prochainement sur l'exploitation du service pour les années à venir.
- ✚ La poursuite des travaux de renouvellement
- ✚ Un schéma directeur sera lancé pour élaborer un programme de travaux adapté aux besoins du Syndicat
- ✚ le projet de réalimentation en eau potable du Causse de Martel permettra de répondre aux problématiques de qualité et de quantité d'eau potable sur le territoire.  
Afin d'obtenir les aides financières, une présentation du projet est programmée en Décembre 2021 en présence de Monsieur le Préfet, du Président du Département et de l'Agence de l'Eau.
- ✚ Le SMECMVD s'installera Avenue de Nassogne à MARTEL (à l'étage du bâtiment de la Maison France Service CAUVALDOR, ancienne Trésorerie) en début d'année.

## La facturation de l'eau

Les consommations d'eau sont facturées par notre délégataire, la SAUR ; votre facture comprend donc :

- ✚ la part syndicale, SMECMVD (financement des travaux de réseaux, des ouvrages ...)
- ✚ la part délégataire, SAUR (exploitation du réseau)
- ✚ les redevances de l'Agence de l'Eau
- ✚ la T.V.A.

Pour 2022, la facturation se fera encore par territoire :



Le Président,  
Jean-Luc LABORIE